

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2020**

N° 2020/7/39 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/39 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°6 sur le budget des ordures ménagères – ouverture de crédit en dépenses et en recettes – Création de l'opération 604 05 – Aménagement des déchèteries intercommunales tranche 2**

Dans le cadre des travaux des aménagements complémentaires à conduire sur les déchèteries intercommunales, il convient afin d'anticiper des dépenses d'investissements sur le premier trimestre 2021, d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes comme détaillé ci-dessous :

<b>Crédits à réduire en dépenses – Opération 604 02</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	21	2157	Opération 604 02	23 000,00 €
Dépenses	Invest	21	2188	Opération 604 02	15 000,00 €
Total					38 000,00 €

<b>Crédits à ouvrir en dépenses – opération 604 05</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	205	2051	Acquisition Logiciel	10 000,00 €
Dépenses	Invest	21	2183	Matériel informatique	5 000,00 €
Dépenses	Invest	21	2188	Gardes-corps conteneur	30 000,00 €
Dépenses	Invest	21	2157	Aménagements divers	20 000,00 €
Total					65 000,00 €

<b>Crédits à ouvrir en recettes – opération 60405</b>					
Sens	Section	chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	Invest	13	1311	Etat	10 000,00 €
Recettes	Invest	13	1312	Région SUD	17 000,00 €
Total					27 000,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020  
Et de la publication, le 15 décembre 2020

Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*